



La Feuille de Saint-André-du-Bois



Automne 2025

Le mot du Maire

Chères Andrésiennes et chers Andrésiens,

La rentrée marque toujours une période de transition importante pour notre commune. Cette année, l'organisation scolaire a nécessité quelques ajustements, mais nous avons pu assurer une reprise organisée et suivie pour les enfants et leurs familles. Parallèlement, de nombreux travaux d'entretien et de réparation sont en cours ou viennent d'être finalisés, qu'il s'agisse de la voirie, des bâtiments communaux ou encore de l'amélioration des réseaux.

Votre conseil municipal reste mobilisé pour préserver la qualité de vie dans notre village, renforcer la sécurité et accompagner les projets collectifs. Je vous remercie pour votre implication et votre vigilance, et je vous souhaite à toutes et à tous un bel automne.

Le Maire, Pascale Guagni-Le Moing

Commémoration du 11 novembre

La commune vous invite à participer à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre, qui se tiendra mardi à 11h au monument aux morts.

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié, moment convivial ouvert à tous les habitants.

Vie scolaire et périscolaire

La rentrée s'est déroulée avec quelques réaménagements.

Une nouvelle répartition des classes a été mise en place : la petite classe accueille désormais les élèves de petite et de grande section, tandis que la grande classe regroupe les moyens et les CP.

Un bilan du périscolaire a été effectué avec le CVLV ainsi qu'une réunion d'organisation avec les animateurs. Des études sont également en cours pour la climatisation de l'école, en plus des travaux de réparation de la toiture (tuiles gelées) avec isolation des combles.

Bonne nouvelle : la mairie et l'école ont pu être raccordées à la fibre, ce qui permettra d'améliorer les connexions, les démarches administratives et les outils pédagogiques.

Rappel / Sud Gironde Mobilité : De nouveaux services sont déployés afin de faciliter les déplacements de tous les habitants du territoire.

Le transport à la demande permet désormais de voyager sur réservation et gratuitement.

Un transport d'utilité sociale, mis en place en partenariat avec Cap Solidaire, est également proposé aux personnes en situation de vulnérabilité.

L'accès à ce service est soumis à conditions et se fait sur prescription d'un partenaire agréé. Le tarif solidaire est plafonné à 0,32 € par kilomètre.

Réservations en ligne sur le site internet de Sud Gironde Mobilité ou au 05 33 140 150 (numéro unique)

Travaux et entretien communal

Plusieurs chantiers ont été menés :

Les réparations de la route de Fongrave et du pont de Gillardeau sont terminées. Le pont du Bédât a bénéficié de plusieurs études. Les conseils municipaux de St-Germain de Graves et de St-André du Bois ont délibéré pour demander des subventions en vue de sa reconstruction.

L'entreprise Chataigné est intervenue sur plusieurs secteurs : Jardinnet, Bédât, Carbouey, Cap Blanc et La Laurence.



Concernant les bâtiments communaux, toutes les enseignes ont été installées et la façade de la mairie bénéficie désormais d'un nouvel éclairage.

Dans les espaces publics :

La haie du cimetière, devenue vétuste, a été arrachée et remplacée. Les travaux ont compris l'arrachage, la préparation du terrain, la pose d'une bâche horticole et la plantation d'une nouvelle haie conforme à la réglementation.

Une nouvelle session de curage des fossés est prévue cet hiver.

L'entretien des équipements communaux se poursuit.

Réglementation : plantation, entretien des végétaux et friches viticoles

Chaque propriétaire ou occupant est tenu d'entretenir ses haies, arbres et arbustes, afin qu'ils ne dépassent pas sur la voie publique ni ne gênent le voisinage.

Règles principales :

Les branches ne doivent pas empiéter sur les trottoirs ni gêner la visibilité.

Les haies doivent être taillées à la limite de propriété.

Les arbres de plus de 2 mètres de hauteur doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite séparative, et les végétaux de moins de 2 mètres à 50 centimètres minimum.

Après la taille : apporter les déchets verts en déchetterie, les déposer via les proxy-végétaux, privilégier le broyage ou le compostage sur place.

Merci à chacun de respecter ces règles essentielles pour la sécurité, la propreté et la qualité de vie dans notre village.

Entretien des friches viticoles

Nous rappelons aux propriétaires de parcelles viticoles en friche qu'ils ont l'obligation légale de procéder à leur entretien régulier.

Les friches peuvent en effet constituer un risque de propagation de maladies du bois de la vigne, telles que la flavescence dorée, et nuire à la salubrité des cultures voisines.

Il est donc demandé à chacun de débroussailler, arracher ou entretenir les ceps abandonnés afin de limiter ces risques. Des contrôles peuvent être effectués par les services de l'État.

Vie locale et sociale

Les associations poursuivent leurs activités, avec notamment l'assemblée générale du club de pétanque, celle de l'ACCA et de l'AAPI en septembre.

Le mois d'octobre a été animé avec plusieurs tournois de tennis du côté de la Raquette des coteaux, dans une belle ambiance sportive.

Le comité des fêtes avait programmé une soirée le 13 septembre. Faute d'inscriptions, celle-ci a dû être annulée.

Nous comptons sur votre mobilisation pour la fête des vendanges prévue le 8 novembre, afin que ce moment de convivialité rassemble largement les habitants. La date de l'AG est fixée le 7 novembre à 20h à la salle des fêtes.

Sécurité et tranquillité publique

La commune doit faire face à plusieurs dépôts sauvages persistants autour des points d'apport volontaire, ainsi qu'à des actes de vandalisme (portes ouvertes sans autorisation, arbre déraciné puis jeté dans l'enceinte du périscolaire).

Pour y remédier, une caméra a été installée.

Un arrêté municipal a été pris concernant les chiens : tout chien ayant mordu ou tué un autre animal domestique devra être présenté à un vétérinaire pour contrôle. Cette mesure vise à prévenir les incidents et à protéger la population.

Le Plan communal de sauvegarde a été présenté : il permet d'améliorer la préparation collective face aux risques et alimente désormais le Plan intercommunal de sauvegarde.

Le registre communal des personnes vulnérables est actualisé chaque année afin de faciliter l'intervention des services de secours en cas de canicule, de grand froid ou d'événement exceptionnel. Toute personne âgée, isolée ou en situation de fragilité peut s'y inscrire à tout moment. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous ou l'un de vos proches souhaitez être inscrits : cette démarche simple permet de mieux protéger nos concitoyens les plus fragiles.

Communication et adressage

Depuis la mise en place du nouvel adressage, plusieurs erreurs de distribution du courrier ont été constatées. La mairie a entrepris des démarches auprès de La Poste, mais aussi auprès de Google et Waze, afin de faire corriger les bases de données.

Recensement de la population 2026

Le recensement communal se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Il sera réalisé par un agent recenseur (probablement la factrice) et coordonné par Coralie, notre secrétaire de mairie.

Le recensement est obligatoire pour toutes les personnes résidant dans la commune. Il permet d'adapter les politiques publiques : nombre d'élèves, dotations de l'État, services à la population, équipements, etc.

Les habitants pourront répondre en ligne ou sur formulaire papier. Une communication spécifique sera diffusée afin d'éviter toute confusion avec des démarchages frauduleux.

Lieux de culte

L'entretien de l'église relève de la responsabilité de la commune pour les gros travaux et la sécurité, tandis que le ménage courant et l'usage cultuel sont à la charge de la paroisse.

Pour des raisons de sécurité, les panneaux rayonnants à gaz ne seront plus utilisés pour le chauffage. L'église sera néanmoins chauffée ponctuellement avant les offices, dans la mesure du possible.

Vigilance et signalement des fuites d'eau

La municipalité remercie les habitants qui ont pris le temps de signaler des fuites sur les canalisations. Grâce à ces signalements, les services communaux ont pu intervenir rapidement, limitant ainsi les pertes d'eau et le gaspillage.

La vigilance de chacun contribue directement à la bonne gestion de notre réseau et à la préservation de cette ressource essentielle.

Élections municipales 2026 : des modalités différentes

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Notre commune, comptant moins de 1 000 habitants, est désormais soumise à de nouvelles règles électorales.

Il ne sera plus possible de rayer ou modifier les bulletins de vote.

Les électeurs devront voter pour une liste complète, telle qu'elle aura été déposée.

Cette évolution vise à simplifier le dépouillement et à harmoniser les pratiques électorales.

Etat Civil

Naissances :

Léopold LUDDECKE

Maia PHILIPPON

Décès : Nicole ARNAUD, épouse TURANI